



PLAN INSERTION 01

Plan départemental d'insertion vers l'emploi 2023-2028



www.ain.fr

AIN⁰¹
le Département

Editos



Jean Deguerry
Président du
Département de l'Ain

Grâce à ses politiques sociales innovantes et à ses investissements, le Département constitue le premier acteur des solidarités humaines et territoriales. Collectivité de proximité par excellence, il l'est notamment dans les cantons ruraux où le Département représente souvent le premier partenaire.

Le Département a la lourde charge d'organiser les modalités de l'action conjointe des collectivités et des intercommunalités pour l'exercice des compétences relatives à l'action sociale, à la contribution à la résorption de la précarité énergétique et à l'autonomie des personnes.

Le Département de l'Ain est donc placé au cœur des politiques d'insertion. Il a certes pour mission de verser le Revenu de Solidarité Active (RSA) mais il a surtout le défi d'accompagner les bénéficiaires dans leur parcours d'insertion. Il s'appuie pour cela sur le programme départemental d'insertion (PDI), outil stratégique de référence qui définit sa politique.

À la faveur d'une nouvelle mandature (2021-2028), un nouveau plan d'insertion voit le jour et je m'en réjouis. Aider les Aindinois les plus fragiles constitue un enjeu majeur de l'accompagnement que conduit le Département auprès de nos concitoyens.

Cependant, parce que les aléas de la vie et les difficultés d'un jour ne doivent pas conduire à un isolement ou à un enfermement, le Département déploie une priorité de mandat basée sur l'insertion via le bénévolat. Expérimenté positivement en 2022, le dispositif prend peu à peu son envol. Déjà 136 bénéficiaires du RSA éloignés de l'emploi ont été impliqués dans le bénévolat. L'objectif 2023 est fixé à 280 personnes.

Nous faisons nôtre la devise de Jean de Lattre de Tassigny : « ne pas subir ».

Le bénéficiaire du RSA ne doit pas subir éternellement l'éloignement de l'insertion et notamment son éloignement du travail.

Le Département ne doit pas considérer comme une fatalité l'inexorable accueil de nouveaux bénéficiaires du RSA. Notre enjeu commun, notre défi, c'est bien l'insertion et le retour à l'emploi pour le plus grand nombre.



Clotilde Fournier
Vice-présidente
déléguée à l'insertion,
à l'emploi, à l'habitat
et au logement

Dans l'optique de mettre en œuvre le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) pour lequel notre collectivité est pilote, il m'apparaît nécessaire, au nom du Département, de rappeler nos engagements en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des Aindinois concernés par nos dispositifs.

L'Ain, 1^{er} département industriel de France et dont la démographie ne cesse d'augmenter, poursuit et renforce son engagement en faveur de l'emploi. L'objectif est de répondre aux attentes du milieu économique et de proposer un document unique : le programme départemental d'insertion vers l'emploi (PDIE) **Plan insertion 01** permettant de définir la politique départementale visant à accompagner les bénéficiaires du RSA dans une démarche de réinsertion sociale et professionnelle.

En tant que chef de file des politiques d'insertion, le Département doit également élaborer un pacte territorial pour l'insertion (PTI) qui associe l'ensemble des acteurs. Leur coopération est indispensable pour la mise en œuvre de son programme départemental d'insertion (PDI).

Dans un souci de simplification et afin de renforcer l'accès à l'emploi comme finalité, le Département de l'Ain a souhaité regrouper les deux documents en un programme départemental d'insertion dont la thématique principale est l'emploi. Notre conviction est que seul l'accès à l'emploi permet une sortie durable de la pauvreté et de la précarité économique et sociale.

Ainsi, l'ambition du Département, également pilote et gestionnaire de l'allocation versée aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), est d'inscrire l'ensemble des bénéficiaires dans une dynamique de parcours pour leur permettre de retrouver une place et une dignité dans notre société, principalement par le travail. Il est également de notre devoir de garantir le juste droit et l'équilibre budgétaire de notre collectivité tout en ayant une politique volontariste en faveur de l'insertion des publics défavorisés, au premier rang desquels les bénéficiaires du RSA. En 2023, ce sont 45 300 000 € qui seront dépensés pour payer l'allocation RSA et 52 025 477,95 € en faveur des politiques d'insertion.

Les services du Département et nos différents partenaires ont élaboré en 2022 la future politique d'insertion à mener pour les années 2023 à 2028 et je les en remercie sincèrement : c'est grâce à une collaboration efficace et en toute confiance que nous arriverons à lutter contre la pauvreté et à permettre à chacun une insertion pérenne et efficiente.

Ce nouveau plan nous permettra de mieux recenser les besoins et l'offre locale d'insertion afin de planifier les actions les plus adéquates : le Département déclinera chaque année des actions opérationnelles en finançant des actions ciblées en priorité pour les bénéficiaires du RSA. L'engagement des partenaires reste néanmoins essentiel pour garantir l'équité et la cohérence des dispositifs.

Enfin, un des enjeux de notre politique est d'améliorer l'entrée ou la sortie du dispositif et ainsi permettre à chaque aindinois et aindinoise en difficulté une insertion efficace et durable.

Je souhaite que les publics en difficulté d'insertion vers l'emploi puissent, grâce à ce **Plan insertion 01**, accéder à un emploi durable et je m'engage à déployer et garantir l'efficacité et l'efficience des politiques du Département pour la période 2023-2028.

Sommaire

Présentation du Plan insertion 01 2023 – 2028	4
Un cadre stratégique et opérationnel pour le Département et ses partenaires	4
Le contexte d'élaboration du Plan Insertion 01	5
Les partenaires engagés avec le Département.....	6
Les ambitions du Plan insertion 01	7
Les 4 axes du Plan insertion 01	8
Axe 1 - Accompagner les personnes en insertion pour qu'elles aient la capacité d'agir sur leur parcours.....	9
Axe 2 - Placer la remise en activité et l'emploi au cœur de l'élaboration des parcours et des principes d'accompagnement.....	14
Axe 3 - Renforcer les liens entre les acteurs économiques et les professionnels de l'accompagnement socio-professionnel au service des parcours d'insertion et du dynamisme du territoire.....	18
Axe 4 - Bénéficier d'une gouvernance, d'un partenariat et d'une animation renforcés au service d'une action coordonnée et efficace sur les territoires	22
Annexes	27

Présentation du Plan insertion 01 2023 – 2028

Un cadre stratégique et opérationnel pour le Département et ses partenaires

Le Département définit ses orientations stratégiques en matière d'insertion, d'accompagnement social et professionnel, en recensant les besoins et en programmant des actions d'insertion, dans le cadre d'un **Programme Départemental d'Insertion (PDI)**.

À ce titre, le **Plan insertion 01** « définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes » (art L 263-1 du code de l'action sociale et des familles).

En tant que chef de file des politiques d'insertion, le Département doit également conclure un **pacte territorial pour l'insertion (PTI)** qui associe l'ensemble des acteurs dont la coopération est indispensable pour la mise en œuvre de son programme départemental d'insertion (PDI).

Souhaitant renforcer l'emploi en tant que finalité de l'accompagnement des publics les plus en difficultés, le Département de l'Ain a souhaité un programme départemental d'insertion tourné vers l'emploi (PDIE) : le **Plan insertion 01**.

Le Plan insertion 01 aura également valeur de Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI). Aussi, le Département entend associer étroitement l'ensemble des acteurs de l'insertion, de l'économie et de l'emploi pour développer les synergies en faveur de l'insertion et du retour à l'emploi des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), pour renforcer la lisibilité, la coordination et la complémentarité des interventions de chacun sur le territoire départemental.

Le Plan insertion 01, un document cadre qui se traduit dans un processus agile annuel

L'orientation du Département vers une politique d'insertion visant l'accès à l'emploi s'inscrit dans un contexte national de réforme du RSA et d'ambition d'atteinte du plein emploi.

Pour permettre d'assurer sa pertinence et son adaptabilité tout au long de la période 2023-2028, il sera décliné annuellement, adaptant les actions aux publics et besoins en cohérence avec l'ensemble des partenaires du Département. Parallèlement, un suivi évaluatif continu de l'action soutenue sera mené afin de piloter le Plan insertion 01 au plus près des besoins des territoires et des publics.

Pour qui ?

Les personnes accompagnées. Le **Plan insertion 01** a pour périmètre les politiques et dispositifs d'insertion bénéficiant prioritairement aux allocataires du RSA. Il impulse également des actions auprès des salariés en insertion, des demandeurs d'emploi longue durée et de toutes personnes en situation de fragilité, qui ont vocation à s'inscrire dans un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle (notamment des seniors, des personnes en situation de handicap, des gens du voyage, des femmes victimes de violence...).

Les professionnels de l'insertion. Le **Plan insertion 01** s'adresse et s'appuie sur l'ensemble des professionnels du territoire proposant une offre d'accompagnement riche et diversifiée.

Les territoires. Le **Plan insertion 01** a vocation à couvrir l'ensemble du territoire dans un souci d'ajustement aux besoins particuliers. Il sera le relai avec les acteurs territoriaux, notamment les EPCI dont certains exercent des actions volontaristes en matière d'insertion.

Les références législatives structurant le PDI et le PTI

Loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 établissant le revenu minimum d'insertion (RMI), devenu depuis le Revenu de solidarité active (RSA)

Article L 263-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Le contexte d'élaboration du Plan Insertion 01

Le Plan Insertion 01 2023-2028 est élaboré dans un contexte qui a beaucoup évolué à la suite à la crise sanitaire de 2020 mais également au regard des transitions écologiques et énergétiques ou encore de l'inflation.

L'ensemble de ces évolutions entraîne des répercussions sur les besoins des publics et des professionnels de l'insertion, et sur les outils mobilisables en matière d'insertion et d'emploi.

Le précédent programme départemental de l'insertion (PDI) est entré en vigueur en 2014 et est arrivé à échéance en 2019, avant d'être prolongé jusqu'en 2022. La période couverte a été marquée par des changements profonds du contexte macro-économique et social, tant au niveau international, national que sur les territoires de l'Ain.

Aussi, le Plan Insertion 01 s'intègre dans une actualité et des initiatives sur le territoire de l'Ain

L'arrivée à échéance du PDI 2014-2019 représente une opportunité pour une dynamique partenariale nouvelle autour d'orientations prioritaires en matière d'insertion et d'emploi initiées par le Département. L'expérimentation du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) fait partie des déclinaisons emblématiques de cette stratégie, et le Département de l'Ain a porté sa candidature dès 2022 sur l'ensemble de son territoire.

Un Plan Insertion 01 qui s'inscrit dans un contexte national

Depuis 2018, le gouvernement a mis en place une stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, dont l'un des piliers fondamentaux est l'accompagnement vers l'emploi comme levier de l'autonomie. Un pacte des solidarités devrait prendre le relais de cette stratégie pour la période de mise en œuvre du Plan Insertion 01.

Les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire, de la crise énergétique et de l'inflation entraînent une fragilisation importante des publics éloignés de l'emploi.

De plus, la nouvelle programmation 2023-2027 du FSE+ au titre du programme national affiche une de ses priorités sur l'accompagnement vers l'insertion professionnelle : " Priorité 1 - Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus ".

Alors qu'une nouvelle ambition politique autour du Revenu de Solidarité Active fait l'objet d'une réflexion stratégique au niveau national, le Département de l'Ain et son Plan insertion 01 répondent pleinement aux enjeux de l'insertion d'aujourd'hui.

Les partenaires engagés avec le Département

En tant que chef de file, le Département engage son intervention en complémentarité, en plus-value et en coordination optimale avec celle des autres acteurs et partenaires de l'insertion, dans une optique de sécurisation et de dynamisation des parcours des publics en insertion.

La mise en œuvre de la stratégie passe ainsi par une coopération et un partenariat étroit du Département :

- Avec les acteurs impliqués à ses côtés dans la mise en œuvre du dispositif RSA : services de l'État, Pôle emploi, Caisse d'allocations familiales - CAF, Mutualité sociale agricole - MSA, Centre communaux d'action sociale - CCAS, Communes et Établissements publics de coopérations intercommunales – EPCI
- Avec les organismes/institutions intervenant dans l'accompagnement des parcours et la mise en œuvre des actions d'insertion (Structures d'insertion par l'activité économique, Conseil régional, opérateurs associatifs...)
- Avec les personnes allocataires qui bénéficient du dispositif
- Avec les entreprises, leurs réseaux et les organismes relais (consulaires, organisations professionnelles, opérateurs de compétences ...)

Dans le pilotage et l'animation technique de ce **Plan insertion 01**, la volonté d'associer les professionnels et acteurs économiques est indispensable pour faire vivre la politique d'insertion du Département. En effet, l'ambition du Département est de maintenir dans le temps une dynamique partenariale cohérente reposant sur le partage d'information et de compétences, que ce soit dans le pilotage départemental ou territorial du **Plan Insertion 01**.

De plus, embarquer les bénéficiaires dans l'animation du **Plan insertion 01** permettra de les engager pleinement afin de leur redonner confiance dans les politiques qui leur sont dédiées et de leur redonner du pouvoir d'agir, c'est-à-dire de leur donner les clés de comprendre les dispositifs et le pouvoir de les améliorer par leurs retours.

Les ambitions du Plan insertion 01

Le **Plan insertion 01** est mis en place pour une période de six ans durant laquelle l'ensemble des acteurs engagés agira de concert en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des publics bénéficiaires du Revenu de solidarité active.

L'accompagnement des publics dans leur parcours d'insertion sera guidé par les principes suivants :

Les principes

- Une **contractualisation** entre le Département et chaque bénéficiaire
- Une information précise sur l'accès aux droits afin de **lutter contre le non-recours** et de **favoriser une appropriation globale des parcours**
- Un système de **juste droit** fondé sur la mobilisation effective des personnes dans leurs parcours d'insertion
- Et un **engagement des partenaires** par un conventionnement avec le Département

Une orientation rapide, personnalisée avec pour objectif des suites effectives

- Une **orientation individualisée** à partir d'un diagnostic personnalisé
- Un travail partenarial pour un **suivi des orientations afin qu'elles aient des suites effectives**
- Un accompagnement des publics pour les conduire **vers un emploi durable et de qualité**
- Une **articulation des actions et services proposés** au regard des problématiques rencontrées par les personnes tout au long de leur parcours
- Une adaptation en fonction des **besoins et dynamiques des territoires**
- Une **relation renforcée avec les structures employeurs** du territoire et une **mobilisation du bénévolat** en tant que levier vers l'emploi

Une exigence continue d'efficacité, de pertinence et de cohérence

- Un **rôle renforcé du Département**, chef de file de l'insertion et coordinateur des actions mises en place sur le territoire de l'Ain
- Un **pilotage et une gestion des ressources en lien avec les nouveaux objectifs** de retour à l'emploi et de juste droit
- Des **outils de dialogue, de suivi et d'évaluation** au service de la dynamique globale et territoriale

Les 4 axes du Plan insertion 01

Ainsi, pour que le **Plan insertion 01** soit un outil adapté et utile tant aux acteurs institutionnels qu'aux publics accompagnés, l'action du Département de l'Ain et de ses partenaires s'articulera autour de quatre axes :

Axe 1 - Accompagner les personnes en insertion pour qu'elles soient en capacité d'agir sur leur parcours

Axe 2 - Placer la remise en activité et l'emploi au cœur de l'élaboration des parcours et des principes d'accompagnement

Axe 3 - Renforcer les liens entre les acteurs économiques et les professionnels de l'accompagnement socio-professionnel au service des parcours d'insertion et du dynamisme du territoire

Axe 4 - Bénéficier d'une gouvernance, de partenariats et d'une animation renforcés au service d'une action coordonnée et efficace sur les territoires

Axe 1 - Accompagner les personnes en insertion pour qu'elles aient la capacité d'agir sur leur parcours

Axe 2 - Placer la remise en activité et l'emploi au cœur de l'élaboration des parcours et des principes d'accompagnement

Axe 3 - Renforcer les liens entre les acteurs économiques et les professionnels de l'accompagnement socio-professionnel au service des parcours d'insertion et du dynamisme du territoire

Axe 4 - Bénéficier d'une gouvernance, de partenariats et d'une animation renforcés au service d'une action coordonnée et efficace sur les territoires

Action 1 - Favoriser une orientation rapide et adaptée

Action 2 - Mettre en place des étapes de parcours préalables pour lever l'ensemble des freins identifiés à l'accès à l'emploi

Action 3 - Mobiliser l'ensemble des compétences du Département au service de l'insertion des publics

Action 4 - Soutenir les actions en faveur de la remise en activité

Action 5 - Faire du bénévolat un tremplin vers la reprise d'activité

Action 6 - Soutenir les structures d'insertion par l'activité économique et les acteurs de l'économie sociale et solidaire qui agissent en faveur de l'emploi des publics fragiles

Action 7 - Mieux identifier les besoins en emploi, en compétences des territoires et renforcer la connaissance des métiers et des entreprises du territoire par les acteurs de l'insertion et par les bénéficiaires

Action 8 - Accompagner les entreprises à développer leur capacité d'accueil et d'intégration des publics éloignés de l'emploi

Action 9 - Informer et valoriser les actions soutenues au titre du Plan insertion 01, tout au long de la programmation

Action 10 - Permettre une présentation dynamique des partenaires tout au long de la mise en œuvre du Plan insertion 01

Action 11 - Proposer une animation différenciée selon les échelons territoriaux

Action 12 - Mettre en place les outils de suivi, l'analyse et d'évaluation nécessaire au bon pilotage du Plan insertion 01

Axe 1 - Accompagner les personnes en insertion pour qu'elles aient la capacité d'agir sur leur parcours

Axe 1 - Accompagner les personnes en insertion pour qu'elles aient la capacité d'agir sur leur parcours

Action 1 - Favoriser une orientation rapide et adaptée

Action 2 - Mettre en place des étapes de parcours préalables pour lever l'ensemble des freins identifiés à l'accès à l'emploi

Action 3 - Mobiliser l'ensemble des compétences du Département au service de l'insertion des publics

Les bénéficiaires doivent avoir la capacité d'agir sur leur parcours et pour cela, il est important de les aider en continu à identifier et s'appuyer sur les potentiels qui leur sont propres, et à mobiliser les aides qui leur sont proposées. Cela se traduit en premier lieu par une meilleure connaissance des services mobilisables sur chaque territoire et dans les territoires limitrophes. Cela permettra au Département et à ses partenaires d'améliorer leur réponse combinée aux différentes problématiques rencontrées par les bénéficiaires et de mieux imbriquer les étapes de parcours.

Cela peut prendre la forme :

- D'une cartographie des actions mises en place à l'échelle des territoires (échelle des centres départementaux de la solidarité) ;
- D'un annuaire professionnel numérique thématique et/ou territorial ;
- De temps dédiés entre professionnels pour mieux se connaître, mieux repérer ses interlocuteurs et être mieux connecté à ce que proposent les autres partenaires engagés ;
- D'actions d'information et de communication vis-à-vis des bénéficiaires (dans le cadre des informations collectives notamment).

Une orientation adaptée des publics tout au long de leur parcours

L'orientation est une étape majeure pour repérer ce qui est nécessaire dans le parcours de la personne et ce qui fait sens pour elle, tant au démarrage qu'à certaines étapes clés de son parcours d'insertion. A l'instar des expérimentations de trois plateformes d'accueil, de diagnostic et de positionnement des nouveaux bénéficiaires du RSA sur trois territoires¹, il est important de pouvoir proposer :

- Un service d'accueil, de diagnostic approfondi et d'orientation à chaque nouvel inscrit au RSA, avec l'identification des actions possibles / nécessaires / indispensables pour la personne pour :
 - o démarrer directement son parcours d'insertion
 - o préparer et mettre en place les conditions de réussite du parcours comme par exemple, des actions d'apprentissage de la langue française, des actions de remobilisation en amont d'une action d'insertion professionnelle, etc.
 - o être réorienté en cours de parcours si les actions proposées ne répondent plus aux problématiques rencontrées par le bénéficiaire
- Un espace d'échange entre bénéficiaires pour rompre l'éventuel isolement des personnes
- Des outils de dialogue et de suivi entre professionnels pour faciliter l'échange d'informations, s'appuyer sur les acquis de la personne et lui proposer un accompagnement au plus près de ses besoins

Un appui à la levée des freins d'accès à l'emploi, et en particulier ceux liés à la santé des personnes, à leur mobilité et à la garde d'enfants

Pour faciliter une sortie rapide et dans de bonnes conditions du dispositif RSA, le Département et ses partenaires mettent en œuvre une série d'actions permettant de lever les freins d'accès à l'emploi, en particulier en matière de :

- Remobilisation des publics très éloignés de l'emploi
- Prévention et de diagnostic des problématiques santé, ainsi que d'accès aux soins ;
Si l'accès aux soins est directement lié à l'offre médicale disponible sur les territoires, il ressort le besoin de mieux identifier les problématiques (santé mentale, addictions, handicap...) et de pouvoir

¹ Expérimentations conduites sur la période du PDI précédent et confiées à Valhorizon, Tremplin et Alfa3a sur 7 CDS.

- orienter les publics vers les professionnels adaptés, à l'instar du travail conduit par les infirmier.e.s agents de santé
- Mobilité géographique, tout au long du parcours dans un souci de bonne accessibilité des étapes de parcours et de levée des autres freins. Le lien avec les collectivités locales est fondamental car les besoins sont différents selon les territoires.
 - Garde d'enfants
 - Apprentissages linguistiques et lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme

La mobilisation de différents leviers internes au Département pour proposer des actions d'insertion aux publics éloignés de l'emploi

Les compétences du Département l'amènent à développer ou à soutenir de nombreux projets propices à accompagner l'insertion de publics éloignés de l'emploi. Le Département peut ainsi favoriser des actions très diversifiées au service de l'insertion : projets culturels, projets sportifs, projets liés à la préservation du patrimoine, projets sur les solidarités, projets intergénérationnels, etc. Son rôle à la fois de financeur, de maître d'œuvre ou encore d'assembler est majeur pour ajouter à grand nombre de projets un volet « appui à l'insertion ».

La mise en place d'actions de prévention pour limiter les ruptures de parcours, et de prévention auprès de publics non-bénéficiaires du RSA pour limiter les entrées ou les retours dans le dispositif

Le Département et ses partenaires ont pour objectif de favoriser un retour vers l'emploi dans de bonnes conditions. Pour ce faire, les acteurs engagés dans le **Plan insertion 01** agissent de concert pour limiter le nombre de ruptures de parcours sans solution (suivi individualisé et renforcé pour certains bénéficiaires, réorientation vers une nouvelle étape de parcours, mobilisation des dispositifs de formation), et dans un second temps, pour limiter le nombre de retours dans le dispositif. Que ce soit par la prévention des premières entrées – au niveau des publics jeunes en particulier en lien avec les Missions locales – ou du retour dans le RSA de publics déjà accompagnés et sortis des différents dispositifs d'accompagnement, la sécurisation des parcours des publics est un enjeu fort pour le **Plan Insertion 01**. Le suivi des publics « post-sortie », en lien notamment avec les structures employeurs, est également très important.

Leviers d'action

Action 1 - Favoriser une orientation rapide et adaptée

Enjeux et objectifs

- ✓ Permettre aux nouveaux arrivants dans le dispositif d'être orientés rapidement, de comprendre la logique de parcours proposé et d'identifier leur référent unique
- ✓ Ne pas figer l'orientation retenue dans un temps long et permettre des réorientations si cela est pertinent
- ✓ Optimiser une bonne communication entre les acteurs du **Plan insertion 01**
- ✓ Favoriser une dynamique des parcours d'insertion et limiter les sorties sans solution

Modalités

- Etendre les plateformes de l'orientation à l'ensemble du territoire départemental avec la réalisation d'informations collectives et de bilans complets individualisés (diagnostic de la situation, identification des freins périphériques, identification des potentiels des personnes, etc.) ;
- Délivrer des informations claires et pédagogiques à l'ensemble des bénéficiaires du dispositif RSA : contacts, éléments de calendrier, droits et devoirs... ;
- Mettre en place un « carnet de bord » commun à tous les acteurs de l'insertion de l'Ain tout au long du parcours de la personne ;
- Proposer un nouveau bilan complet en cas de réorientation de la personne ;
- S'assurer de la fluidité des prescriptions vers les actions proposées ;
- Organiser le suivi des personnes tout au long de leur parcours

Référents

Département / Référents de la plateforme Orientation

Partenaires

Ensemble des partenaires engagés dans le Plan insertion 01

Indicateurs de suivi

Indicateurs quantitatifs

Nombre/part des bénéficiaires du RSA orientés en moins d'un mois suivant l'entrée dans le dispositif
Nombre de réorientations dans les 6 mois
Nombre d'outils de communication et de dialogue développés entre les acteurs
Nombre/part des bénéficiaires du RSA ayant une action d'insertion en cours

Indicateurs qualitatifs

Fluidité des parcours
Niveaux d'échanges entre la plateforme d'orientation, les prescripteurs et les structures d'insertion

Action 2 - Mettre en place des étapes de parcours préalables pour lever l'ensemble des freins identifiés à l'accès à l'emploi

Enjeux et objectifs

- ✓ Répondre aux problématiques rencontrées qui freinent l'accès des bénéficiaires à une insertion professionnelle avec en premier lieu les questions de santé et de remobilisation
- ✓ Agir rapidement dans l'accompagnement du bénéficiaire et pouvoir l'informer rapidement des mesures à mettre en place, y compris dans le champ de la prévention et de la reconnaissance liée à d'éventuels handicaps (RQTH)
- ✓ Avoir un réseau de professionnels élargis (dont liens avec les professionnels de la santé, avec les collectivités en charge des transports collectifs, etc.) et les encourager pour déployer une approche « aller vers » au profit des publics concernés par le **Plan insertion 01**

Modalités

- Actions de remobilisation en apportant une offre de service large visant à la levée de freins sociaux tout en mobilisant des actions favorisant le développement du savoir-être, les différentes actions de formation selon le besoin
- Actions d'accompagnement renforcé dans la mise en place des parcours d'insertion (explicitations des étapes possibles, appui à la compréhension des aides disponibles et de leurs conditions d'évolution, etc.)
- Renforcement de l'accès aux soins – dont soins en santé mentale et traitement des addictions – par :
 - o L'identification des acteurs mobilisables (différents champs de la santé) par territoire ;
 - o Le travail réalisé par les infirmier.e.s agents de santé sur l'ensemble des territoires du département, avec lorsque cela est possible, la création de binômes avec les autres professionnels de santé (dont une articulation renforcée avec des psychologues) ;
- La mise en place de modes d'accessibilité « privilégiée » pour les bénéficiaires du RSA : travail pour la mise en place de plages horaires réservées dans certains cabinets médicaux, mise en place de permanences dans certains territoires dont la couverture en soins médicaux est insuffisante, mise en place de bus médicaux, etc.
- Sensibilisation et formation des acteurs de l'insertion en matière de repérage et de mise en place des premiers secours en santé mentale
- Actions de lutte contre l'illettrisme et d'apprentissage de la langue française (Français Langue Etrangère)
- Actions pour une meilleure maîtrise des compétences numériques
- Echanges de pratiques entre professionnels de proximité pour faciliter les suivis

Référents

Département
Acteurs de la santé
Acteurs de la lutte contre l'illettrisme, de l'inclusion numérique

Partenaires

Ensemble des partenaires engagés dans le Plan insertion 01

Indicateurs de suivi

Indicateurs quantitatifs

Nombre d'actions de levée des freins dans le plan insertion 01
Nombre de bénéficiaires du RSA ayant bénéficié d'actions de levée des freins
Nombre/part de bénéficiaires du RSA accompagnés dans les 2 mois suivant l'entrée dans le dispositif
Nombre de Commissions Techniques Locales d'Insertion (CTLI) organisées par territoire

Indicateurs qualitatifs

Fluidité des parcours
Niveaux d'échanges entre la plateforme d'orientation, les prescripteurs et les structures d'insertion

Action 3 – Mobiliser l'ensemble des compétences du Département au service de l'insertion des publics

Pour favoriser l'identification et la mobilisation des potentiels des personnes bénéficiaires du RSA au service de leur parcours d'insertion, il est important de pouvoir s'appuyer sur les différentes compétences du Département (culture, sport, patrimoine...) pour les mettre elles aussi au service de l'insertion des publics accompagnés. Ainsi, un travail croisé entre les directions de la collectivité doit permettre la mobilisation de nouveaux leviers (appels à projets, commande publique, grands projets).

Indicateurs de suivi

Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
Nombre d'actions mises en place en transversalité au sein du Département	Fluidité des parcours Niveaux d'échanges entre la plateforme d'orientation, les prescripteurs et les structures d'insertion

Axe 2 - Placer la remise en activité et l'emploi au cœur de l'élaboration des parcours et des principes d'accompagnement

Axe 2 - Placer la remise en activité et l'emploi au cœur de l'élaboration des parcours et des principes d'accompagnement

Action 4 - Soutenir les actions en faveur de la remise en activité

Action 5 - Faire du bénévolat un tremplin vers la reprise d'activité

Action 6 - Soutenir les structures d'insertion par l'activité économique et les acteurs de l'économie sociale et solidaire qui agissent en faveur de l'emploi des publics fragiles

L'ambition du **Plan insertion 01** est de faire que les parcours d'accompagnements soient tournés vers l'emploi pour donner aux bénéficiaires du RSA les clés de l'autonomie. Le **Plan insertion 01** vise également des sorties du dispositif plus rapides et plus nombreuses au bénéfice des publics en insertion. Cet axe repose donc sur un principe d'articulation entre les partenaires du développement économique, les acteurs de l'insertion par l'activité économique et les structures accompagnant les bénéficiaires du RSA concernés.

Clé de réussite préalable, l'accompagnement des publics en insertion vers l'emploi implique une identification des potentiels de la personne, une définition de son projet professionnel pour construire avec elle les bonnes conditions de sa remise en activité et sa réussite.

Deux types de leviers peuvent être mobilisés pour soutenir une offre d'insertion tournée vers la remise en emploi des bénéficiaires du RSA :

Soutenir les actions en faveur de la remise en activité des bénéficiaires du RSA :

Dans le cadre du **Plan insertion 01**, la remise en activité pourra s'appuyer sur des outils mis en place par les structures de l'insertion par l'activité économique, en s'engageant à :

- Remobiliser les bénéficiaires par une mise en activité progressive et accompagnée ;
- Sécuriser le maintien dans une activité, par un accompagnement individualisé durant le temps de l'entrée en activité, et dans des conditions particulièrement favorables à la remobilisation ;
- Faire monter en compétences des bénéficiaires grâce à l'apprentissage par le geste et à la formation par le faire (périodes d'immersion, mise en place d'action de formation en situation de travail, etc.) ;
- Promouvoir des métiers prioritaires pour le développement économique du territoire et faire découvrir les activités économiques et associatives du territoire.

Le **Plan insertion 01** précise les facteurs clés de succès à réunir afin de soutenir les actions en faveur de la remise en activité en optimisant les relations entre les Centres départementaux de la solidarité et les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) afin d'opérer des mises en relations qui soient pertinentes pour les bénéficiaires du RSA.

Faire du bénévolat un tremplin pour l'emploi

Le bénévolat permet d'activer différents leviers pour les bénéficiaires afin de progressivement se remettre en mouvement, se sentir valorisé et reconnu, sortir de l'isolement grâce à une activité quotidienne et rythmée. Le bénévolat permet aussi de découvrir des secteurs d'activités et des métiers afin d'ouvrir le champ des possibles et de se connecter à un réseau et une dynamique locale. Le Département souhaite développer cette piste avec ses partenaires afin d'optimiser les mises en œuvre opérationnelles testées depuis 2021.

Les modalités qui sont travaillées par le **Plan insertion 01** :

- La cohérence entre le type de missions proposées et les profils de bénéficiaires du RSA qui pourraient avoir accès aux missions ;
- L'aménagement spécifique pour assurer une relation tripartite entre la structure accueillante, le référent de parcours et le bénéficiaire du RSA ;
- Une reconnaissance et valorisation des compétences acquises dans l'expérience bénévole (notamment par la généralisation du Passeport bénévole...)

- La mise en place de conditions d'accueil pertinentes : localisation de la mission, horaires, temporalités...

Ces leviers doivent être mobilisés en tant que briques du parcours des allocataires, permettant ainsi un accompagnement évoluant en continu avec les bénéficiaires.

Le **Plan insertion 01** constituant un document de cadrage pluriannuel, la programmation annuelle des actions financées (appels à projets notamment) et l'animation du **Plan insertion 01** par les services du Département et par ses partenaires permettront de préciser les priorités d'action (cf. axe 4).

Leviers d'action

Action 4 - Soutenir les actions en faveur de la remise en activité

Enjeux et objectifs

- ✓ Construire des parcours à visée d'emploi
- ✓ Optimiser la rencontre entre le secteur économique et le bénéficiaire du RSA

Modalités

- Organiser des temps de visites d'entreprises et des journées portes ouvertes
- Accompagner les entreprises dans la mobilisation des aides et des dispositifs à visée d'emploi, y compris par des actions de formation (POEC, PMSMP, AFEST ...)
- Rendre plus visible les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et les offres adaptées (en termes de rythme, d'accompagnement) auprès des professionnels de l'insertion et des bénéficiaires du RSA
- Sécuriser les périodes d'intégration dans l'activité des bénéficiaires du RSA concernés

Référents

Département

Partenaires

Représentants départementaux des acteurs économiques
Pôle Emploi
Conseil régional
Les Structures de l'IAE, Pôle Emploi, les OPCO

Indicateurs de suivi

Indicateurs quantitatifs

Nombre d'actions à visée emploi
Nombre de bénéficiaires du RSA orientés vers l'emploi
Nombre de rencontres/ visites entreprises (ou forum) mis en place

Indicateurs qualitatifs

Niveaux d'échanges entre le développement économique et les services Insertion du Département
Graduation des parcours vers des remises en activité et en emploi
Nombre d'aides mobilisées dans le cadre d'un retour en formation ou en emploi

Action 5 - Faire du bénévolat un tremplin vers la reprise d'activité

Enjeux et objectifs

- ✓ Permettre aux bénéficiaires du RSA de découvrir des missions de bénévolat et déployer de nouvelles compétences
- ✓ Assurer un matching entre offre de missions et profils de bénéficiaires
- ✓ Assurer un suivi de la mission et la valorisation des compétences mises en œuvre dans la mission
- ✓ Développer les liens entre les structures accueillant des missions bénévoles et les référents de parcours

Modalités

- Accompagner le développement de l'expérimentation « Actif aujourd'hui pour un emploi demain »
- Communication auprès des référents de parcours et des bénéficiaires du RSA : adapter les contenus des missions communiquées afin de proposer un support qui présente le déroulé de la mission, les objectifs recherchés, les profils les plus adaptés, les compétences développées et les suites possibles
- Accompagner l'accueil dans les structures en prévoyant un référent dédié à l'accueil du bénéficiaire du RSA sur la mission
- Créer les conditions facilitant la correspondance entre les profils recherchés par les structures accueillant les missions de bénévolat et ceux proposés par les référents

Référents

Département

Partenaires

France Bénévolat, associations, Centres Départementaux de la Solidarité

Indicateurs de suivi

Indicateurs quantitatifs

Nombre de bénéficiaires du RSA ayant une mission bénévole
 Nombre de bénéficiaires du RSA ayant retrouvé un emploi à la suite du bénévolat
 Nombre de passeports bénévoles
 Nombre d'entretien tripartite entre le référent unique, le bénéficiaire du RSA et France Bénévolat

Indicateurs qualitatifs

Missions confiées dans le cadre de la mise en activité par le bénévolat (en volume et en diversité)
 Fréquence des échanges entre le secteur associatif et les CDS
 Référentiel de compétences valorisées dans une mission de bénévolat (Passeport bénévole)
 Cartographie des missions poursuivies (typologie des missions, localisation géographique, structures accueillantes, lien avec les projets de territoire...)

Action 6 - Soutenir les structures d'insertion par l'activité économique et les acteurs de l'économie sociale et solidaire qui agissent en faveur de l'emploi des publics fragiles

Enjeux et objectifs

- ✓ Adaptation du soutien aux SIAE au regard des évolutions vers de nouvelles filières d'activité
- ✓ Promouvoir les actions de formations au sein des SIAE, en particulier en déployant une communication auprès des entreprises
- ✓ Favoriser l'interconnaissance entre les différents acteurs de l'insertion, les SIAE, les entreprises et les acheteurs
- ✓ Développer des accompagnements innovants et favoriser les sorties à l'emploi

Modalités

- Consolider l'offre existante en matière d'IAE et accompagner son développement au profit de l'insertion et du retour à l'emploi des allocataires du RSA
- Anticiper l'entrée des publics en ACI pour limiter les abandons et ruptures au moment de l'entrée dans le dispositif, via des actions exploratoires, des expérimentations sur le début dans le dispositif
- Actions visant la montée en compétence des salariés en insertion pour renforcer leur employabilité et faciliter leur retour à l'emploi (PIC IAE, lien avec le programme de formation de la Région ...)
- Actions favorisant les mises en relation entre SIAE et entreprises, les passerelles avec les entreprises du secteur marchand
- Actions d'accompagnement des SIAE, en mobilisant notamment les entreprises, pour cibler des filières prioritaires en lien avec les besoins du territoire, pour créer des nouvelles filières (clauses d'insertion notamment)

Référents	Partenaires
Département	Ensemble des partenaires engagés dans le Plan insertion 01 SIAE Acteurs économiques (entreprises, branches et organisations professionnelles, OPCO, etc.)

Indicateurs de suivi

Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
Nombre de SIAE ayant créé /développé/ adapté leur activité vers des nouvelles filières	Développement de nouvelles SIAE ou d'activité de SIAE existantes dans les secteurs d'activité prioritaires du territoire (structures, ETP, secteurs d'activités)
Nombre de nouvelles places en ACI ouvertes et créées	Evolution de la typologie des publics au sein des SIAE, de l'acquisition de compétences par les salariés
Nombre de formations effectuées par les bénéficiaires du RSA en SIAE	Niveaux et fréquence des échanges entre les SIAE et les acteurs économiques
Nombre de CTA et de CDIAE organisés dans l'année	Mesure d'impact à toutes les étapes de la réalisation des actions portées, permettant des adaptations et des ajustements nécessaires
Nombre de bénéficiaires du RSA sortis de l'IAE vers l'emploi, vers un parcours de formation	

Axe 3 - Renforcer les liens entre les acteurs économiques et les professionnels de l'accompagnement socio-professionnel au service des parcours d'insertion et du dynamisme du territoire

Axe 3 - Renforcer les liens entre les acteurs économiques et les professionnels de l'accompagnement socio-professionnel au service des parcours d'insertion et du dynamisme du territoire

Action 7 - Mieux identifier les besoins en emploi, en compétences des territoires et renforcer la connaissance des métiers et des entreprises du territoire par les acteurs de l'insertion et par les bénéficiaires

Action 8 - Accompagner les entreprises à développer leur capacité d'accueil et d'intégration des publics éloignés de l'emploi

L'accompagnement des publics vers l'emploi implique une relation étroite avec les entreprises des territoires ainsi qu'une prise en compte plus pertinente et précise du contexte économique local. L'engagement des entreprises en faveur de l'insertion socio-professionnelle des publics éloignés de l'emploi constitue un maillon essentiel de la politique départementale d'insertion et donc du **Plan Insertion 01**. Les relations entre les acteurs de l'insertion sur le territoire et les entreprises doivent se renforcer, dans une optique de meilleure connaissance mutuelle, de prise en compte des besoins de recrutement (en particulier sur les métiers en tension, mais pas seulement) et de diffusion des dispositifs d'accompagnement à l'embauche de publics bénéficiaires du RSA (tant en amont de l'embauche pour les immersions en situation de travail ou pour la découverte des métiers et des environnements de travail qu'au moment de l'embauche).

Cette relation doit s'opérer sur un modèle d'échange et d'engagement mutuel entre les acteurs de l'insertion et les employeurs : mieux connaître les besoins du territoire et mieux y répondre en favorisant l'emploi des publics en insertion.

Mieux identifier les besoins en emploi, en compétences des territoires et renforcer la connaissance des métiers et des entreprises du territoire par les acteurs de l'insertion et par les bénéficiaires

Afin de répondre aux difficultés de recrutement des entreprises du département de l'Ain, à la nécessaire évolution des métiers, le Département et ses partenaires doivent partager davantage et plus régulièrement les informations relatives aux besoins en emploi et en compétences sur les territoires afin de bénéficier d'une vue très actualisée et d'y apporter des réponses rapides. Cette identification des besoins peut se conduire à l'échelle infra-départementale mais aussi au niveau sectoriel. Ainsi, l'ensemble des acteurs, partenaires du **Plan insertion 01** doivent veiller à construire des parcours d'insertion s'appuyant sur l'identification des besoins des employeurs et des opportunités d'emploi.

De plus, pour améliorer les connaissances, données du tissu économique local, et casser une vision parfois parcellaire des acteurs de l'insertion et des bénéficiaires, le Département et ses partenaires encouragent toute initiative de compréhension partagée des métiers et des entreprises locales.

Accompagner les entreprises à développer leur capacité d'accueil et d'intégration des publics éloignés de l'emploi

Favoriser une intégration durable dans l'emploi des personnes en insertion nécessite de mettre en place des conditions d'accueil et d'accompagnement spécifiques dans les entreprises. Ce travail auprès des employeurs couvre à la fois des actions en amont du recrutement mais aussi après l'embauche : de la prise de poste au maintien dans l'emploi en passant par la formation.

Dans le cadre du **Plan Insertion 01**, le Département et ses partenaires doivent accompagner les entreprises à développer leur capacité d'accueil et d'intégration de publics éloignés de l'emploi par :

- L'interconnaissance entre les entreprises du territoire et les acteurs de l'emploi et de l'insertion ;
- Le déploiement en nombre de terrains d'accueil des publics : mobilisation tous les outils de l'achat socialement responsable au service de parcours d'insertion réussis (clauses sociales à l'ensemble de la commande publique du Département ou d'autres partenaires sur le territoire)

et des dispositifs pour mieux connaître la réalité du travail (immersion, journées découverte des métiers, participation à des forums Emploi, visites d'entreprises, etc.)

- La formation des structures employeurs à l'accueil des personnes qui sont ou ont été dans un parcours d'insertion socio-professionnelle
- L'appui vers les structures employeurs à être plus « ouvertes » sur la question du handicap pour définition des parcours ciblés

Leviers d'actions

Action 7 - Mieux identifier les besoins en emploi, en compétences des territoires et renforcer la connaissance des métiers et des entreprises du territoire par les acteurs de l'insertion et par les bénéficiaires

Enjeux et objectifs

- ✓ Connaître finement les besoins en emploi et en compétences des territoires pour assurer une meilleure définition du parcours vers l'emploi
- ✓ Optimiser la connaissance de la situation socio-économique des acteurs de terrain
- ✓ Bénéficier d'une bonne connaissance des partenaires existants ou potentiels
- ✓ Favoriser une appropriation par les bénéficiaires du monde économique local et des métiers

Modalités

- Disposer de données fiables et fines sur les métiers qui recrutent, disponibles pour l'ensemble des acteurs de l'insertion
- Organiser des temps d'échanges réguliers pour partager les informations sur les métiers qui recrutent localement (notamment conférences territoriales...)
- Permettre aux acteurs de terrain de disposer des données économiques, des projets en cours ainsi que des actions proposées par les différents acteurs
- Déployer des actions « journées portes ouvertes » sous différentes formes au sein des entreprises mais aussi vers les centres de formations (Afp, CFA, Campus Métiers de l'Industrie, GRETA ...) à destination des bénéficiaires du RSA et des professionnels de l'insertion
- Avoir une visibilité sur les projets de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences mis en place sur les territoires

Référents

Département

Partenaires

Ensemble des partenaires engagés dans le Plan insertion 01
Acteurs économiques (entreprises, branches et organisations professionnelles, OPCO, etc.)

Indicateurs de suivi

Indicateurs quantitatifs

Nombre de rencontres entre acteurs de l'insertion et le monde économique
Nombre de personnes (dont bénéficiaires du RSA) ayant participé à des événements emploi
Nombre de bénéficiaires du RSA sortis du dispositif vers l'emploi

Indicateurs qualitatifs

Des parcours vers l'emploi en lien étroit avec les entreprises locales
Une meilleure appropriation des bénéficiaires et des professionnels de l'insertion des métiers et des entreprises du territoire
Cartographie des filières d'avenir à l'échelle du territoire de l'Ain et identification des entreprises dans des bassins infra-départementaux (à l'échelle des CDS, par exemple)

Action 8 – Accompagner les entreprises à développer leur capacité d'accueil et d'intégration des publics éloignés de l'emploi

Enjeux et objectifs

- ✓ Inciter les entreprises à s'engager en faveur de l'insertion et travailler sur la déconstruction des représentations négatives sur les publics en insertion
- ✓ Favoriser le rapprochement des acteurs (à la fois les entreprises, les branches et organisations professionnelles, les acteurs de l'insertion et les publics accompagnés)

Modalités

- Améliorer la communication auprès des entreprises et des bénéficiaires du RSA autour des aides mobilisables (emplois francs, clauses sociales, POE, PMSMP contrats passerelles...)
- Développer les relations avec les SIAE au profit de la multiplication des solutions vers l'emploi pour les bénéficiaires du RSA (Mise en réseau et partenariats spécifiques avec des entreprises du territoire, logique de filière...)
- Structurer des visites d'entreprises dans la durée avec les représentants des entreprises (voire avec les organismes de formation), en s'appuyant notamment sur des actions thématiques
- Expérimentation autour de nouvelles méthodes de recrutement
- Valoriser les entreprises avec des politiques d'insertion très volontaristes en organisant des temps d'échange et de retours d'expérience (renforcement des liens avec les acteurs de l'insertion agissant en direction des entreprises)
- Poursuivre la mobilisation de PEC (parcours emploi compétences) s'appuyant sur le triptyque Emploi - Formation – Accompagnement, et favoriser l'emploi, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par les acteurs de l'insertion
- Clauses sociales : marchés réservés aux SIAE, poursuivre le développement des clauses d'insertion au sein du Département et promouvoir les clauses sociales auprès des partenaires publics et privés du Plan insertion 01, améliorer la qualité des parcours dans le cadre des clauses sociales et le ciblage des publics concernés
- Mettre en place des actions pour rompre l'isolement de l'employeur face à ses nouveaux salariés
- Accompagner les entreprises vers l'accueil de publics en insertion souffrant d'handicap, participer aux actions concourant à changer le regard sur toutes les formes de handicap
- Organiser des suivis individuels et collectifs des personnes après leur insertion dans l'emploi pour favoriser une insertion durable

Référents

Département

Partenaires

Ensemble des partenaires engagés dans le Plan insertion 01
 Monde économique (représentants des entreprises)

Indicateurs de suivi

Indicateurs quantitatifs

Nombre d'entreprises impliquées dans le cadre du Plan insertion 01

Nombre d'actions réalisées avec les entreprises, fédération, chambres consulaires, clubs entreprises

Nombre de bénéficiaires du RSA en PEC et de contrats dans le cadre des clauses d'insertion

Nombre d'heures d'insertion réalisées dans le cadre des clauses d'insertion et nombre de personnes concernées (typologie des publics)

Indicateurs qualitatifs

Suivi de l'impact du passage des publics via le dispositif des clauses sociales

Implication des entreprises dans les différentes étapes de parcours des bénéficiaires du RSA

Des entreprises accueillantes et valorisées dans leur démarche auprès des publics en insertion

Axe 4 - Bénéficiaire d'une gouvernance, d'un partenariat et d'une animation renforcés au service d'une action coordonnée et efficace sur les territoires

Axe 4 - Bénéficiaire d'une gouvernance, de partenariats et d'une animation renforcés au service d'une action coordonnée et efficace sur les territoires

Action 9 - Informer et valoriser les actions soutenues au titre du Plan insertion 01, tout au long de la programmation

Action 10 - Permettre une présentation dynamique des partenaires tout au long de la mise en œuvre du Plan insertion 01

Action 11 - Proposer une animation différenciée selon les échelons territoriaux

Action 12 - Mettre en place les outils de suivi, l'analyse et d'évaluation nécessaire au bon pilotage du Plan insertion 01

Le Plan insertion 01 est le cadre commun à l'ensemble des acteurs institutionnels de l'insertion dans le département de l'Ain pour l'ensemble de la période 2023-2028.

Le faire vivre, tant sur le plan stratégique qu'opérationnel, est la condition de son adaptation au fil de l'eau aux besoins du territoire et des publics.

Ceci suppose un suivi, une animation et un pilotage institutionnel maintenus dans le temps, mais également une territorialisation de l'animation du **Plan insertion 01**, autour des Centres départementaux de la solidarité (CDS).

Le pilotage du **Plan insertion 01** a vocation à mettre en commun les ressources des partenaires de l'insertion et de l'emploi de l'Ain, dans une dynamique de partage d'informations et de complémentarité entre les acteurs, sur l'ensemble des territoires du département.

Un pilotage stratégique

Définir les orientations communes pour l'ensemble des partenaires

Articuler le **Plan insertion 01** avec les orientations de la Stratégie de lutte contre la pauvreté (puis Pacte des solidarités), avec le programme national du Fonds social européen ainsi qu'avec les autres démarches conduites en matière d'insertion et d'emploi (dont SPIE et France Travail...)

Un pilotage opérationnel

Sur la base des besoins repérés et des enseignements tirés des actions conduites (bilan/évaluation), animer le partenariat départemental et définir annuellement le plan d'actions qui concourt à la réalisation des orientations stratégiques

Déterminer les objectifs attendus vis-à-vis des partenaires (conventionnement)

Optimiser les financements

Un suivi et une animation en continu

Suivre, piloter et articuler les différentes actions soutenues au titre du **Plan insertion 01**

Animer le partenariat à l'échelle des territoires

Conduire des bilans évaluatifs

Mesurer les résultats et effets du **Plan insertion 01** à la fois pour l'insertion des publics et pour la dynamique partenariale

Favoriser une interconnaissance des acteurs et des offres de services déployées

Si les acteurs de l'emploi et de l'insertion se rencontrent régulièrement, le pilotage du **Plan insertion 01** nécessite de favoriser – à l'échelle du département et à l'échelle des territoires – une interconnaissance fine des offres mises en œuvre et le repérage d'interlocuteurs au sein de chacune de ces structures. Cette interconnaissance doit être :

- Personnalisée pour donner plus de corps aux partenariats ;
- Et actualisée pour suivre l'évolution des offres de services proposées.

Elle doit être également articulée à la démarche engagée dans le cadre du SPIE sur la connaissance réciproque des différents acteurs (immersions partenariales, collaborations thématiques, déploiement d'un outil d'identification des offres de services...).

Piloter et animer le **Plan insertion 01** aux différents niveaux de mise en œuvre (département, territoires, lien avec les communes...) et renforcer la coordination entre les acteurs impliqués

Si le **Plan insertion 01** est un cadre stratégique, il est important de pouvoir le faire vivre à travers une programmation opérationnelle adaptée et répondant aux besoins des publics et du territoire. Ainsi, son pilotage s'effectue à plusieurs niveaux :

- **Un pilotage interinstitutionnel**, en lien avec les dynamiques liées à l'emploi (SPIE) et à l'insertion par l'activité économique (IAE).
Ce pilotage permet de définir les objectifs à fixer annuellement pour contribuer aux orientations posées dans le **Plan insertion 01**, et de bien articuler les actions soutenues dans le cadre du **Plan insertion 01** avec les actions conduites par ailleurs (actions vis-à-vis du public jeune, repérage des publics dits invisibles, etc.). Le pilotage interinstitutionnel tient compte d'un diagnostic socio-économique actualisé, du profil des bénéficiaires du RSA accompagnés et des capacités du partenariat local. Le Département en tant que chef de file des politiques d'insertion est le pilote **du Plan insertion 01** et l'ensemble des partenaires du Département sont associés.
- **Un pilotage interne au Département** avec d'une part, une articulation renforcée entre le niveau central et les niveaux territoriaux, représentés par les équipes des Centres départementaux de la solidarité et, d'autre part, une association des autres directions de la collectivité pour mobiliser différents leviers en faveur de l'insertion.
- **Une animation territoriale** pour faire vivre le partenariat local, coordonner l'intervention des différentes structures (faire qu'il n'y ait pas de besoins sans solution ni de redondance dans les services proposés et/ou dans leur temporalité) et faire émerger de nouvelles solutions pour répondre aux problématiques identifiées.

Articulation des financements

L'animation et le pilotage du Plan insertion 01 concerne autant l'action menée que son financement. L'efficacité de la première dépend en effet en partie de l'articulation des financements intervenant sur le territoire : Département, Etat, Région, EPCI, etc.

En tant qu'Organisme Intermédiaire pour le territoire, le Département sera attentif à l'articulation des crédits du Fonds Social Européen + (FSE+) avec le soutien aux actions d'insertion au titre du Plan insertion 01. En effet, le FSE+ constitue notamment un levier supplémentaire de l'accompagnement des « personnes les plus exposées à des difficultés d'insertion professionnelles et sociales ».

Suivre, évaluer et partager les résultats des actions engagées

Dans un souci de pilotage du **Plan insertion 01** au plus près des besoins des publics accompagnés, il est important de pouvoir réaliser à échéances régulières (une fois par an idéalement) un bilan évaluatif qui mesure les résultats des actions soutenues dans ce cadre. Le partage de ce bilan avec l'ensemble des partenaires impliqués mais aussi en interne au Département peut ainsi aider :

- A l'ajustement des actions soutenues et aux objectifs visés ;
- A la valorisation de ce qui a été mené et des résultats observés ;
- A l'inspiration collective pour la mise en œuvre de nouvelles actions départementales ou territorialisées.

Leviers d'action

Action 9 - Informer et valoriser les actions soutenues au titre du Plan insertion 01, tout au long de la programmation

Enjeux et objectifs

- ✓ Faire connaître les actions retenues au titre du **Plan insertion 01** et leur niveau de contribution aux orientations stratégiques
- ✓ Permettre tant aux partenaires qu'aux bénéficiaires d'avoir une bonne visibilité des actions proposées sur leur territoire et les territoires limitrophes, et de bénéficier d'une bonne connaissance des partenaires existants ou potentiels
- ✓ Favoriser une appropriation par les bénéficiaires de leur parcours d'insertion

Modalités

- Bénéficier d'une vue annuelle de ce qui est retenu au titre du **Plan insertion 01**, et la mettre en perspective avec les éléments de diagnostic
- Mobiliser différents outils de communication (newsletter, capsules vidéo...) vis-à-vis des différents services du Département et des partenaires d'une part, et vis-à-vis des publics d'autre part, pour faire connaître cette programmation
- Valoriser le résultat des actions soutenues l'année précédente

Référents

Département

Partenaires

Ensemble des partenaires engagés dans le Plan insertion 01

Indicateurs de suivi

Indicateurs quantitatifs

Nombre de Newsletter et de communication envers les partenaires

Indicateurs qualitatifs

Connaissance et appropriation du **Plan insertion 01** par les acteurs de l'insertion
Meilleure appropriation des bénéficiaires de l'offre possible et son intérêt dans leur parcours

Action 10 - Permettre une présentation dynamique des partenaires tout au long de la mise en œuvre du Plan insertion 01

Enjeux et objectifs

- ✓ Permettre une meilleure connaissance des actions des structures
- ✓ Identifier les acteurs qui couvrent une problématique concernée
- ✓ Permettre une fluidité des parcours et la constitution de parcours « sans couture »
- ✓ Anticiper la mise en œuvre des actions de façon à bien articuler en contenu et en calendrier les différentes actions proposées aux publics

Modalités

- Alimenter et actualiser la plateforme partagée, en y adjoignant une fiche unique par partenaire (présentation de la structure, présentation actualisée de son offre de service, cartographie de son intervention, coordonnées d'un référent **Plan insertion 01**...), un classement thématique et territorial ainsi que des éléments de calendrier
- Présenter les nouveaux correspondants dans le cadre des différentes réunions organisées
- Organiser des réunions « délocalisées » au sein des structures partenaires
- Proposer des périodes d'immersion partenariale afin de découvrir le métier de ses partenaires

Référénts		Partenaires	
Département, en articulation avec l'équipe SPIE et les responsables des CDS		Ensemble des partenaires engagés dans le Plan insertion 01	
Indicateurs de suivi			
Indicateurs quantitatifs		Indicateurs qualitatifs	
Nombre de réunions délocalisées chez des partenaires Nombre d'immersion partenariales réalisées		Usages de la plateforme (sondage annuel) Dynamique du partenariat	

Action 11 - Proposer une animation différenciée selon les échelons territoriaux

Enjeux et objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Avoir une lisibilité des offres de service déployées sur chaque territoire ✓ Permettre aux structures de se rencontrer, d'échanger ensemble, de réfléchir collectivement sur les besoins du territoire afin d'améliorer ce qui est proposé aux publics et/ou de créer, d'expérimenter de nouvelles offres de service, trouver de nouvelles solutions ✓ Solliciter de nouveaux partenaires ✓ Alerter éventuellement des partenaires ✓ <i>In fine</i>, mieux accompagner les publics 	
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur les instances déjà en place (dont CTLI en premier lieu) en faisant éventuellement évoluer le contenu de ces instances, et en privilégiant un rythme très régulier (tous les 2 mois maximum) - S'assurer de la diffusion d'informations clés pour la compréhension des politiques d'insertion et d'emploi et leur mise en œuvre (niveau national, régional, départemental et local) - Organiser des espaces d'échanges et de rencontres avec d'autres types d'acteurs (acteurs économiques, structures employeurs, tissu associatif, milieu médical, milieu artistique, etc.)

Référénts		Partenaires	
Département, avec le service Insertion, les responsables des CDS ainsi que l'équipe du SPIE		Ensemble des partenaires engagés dans le Plan insertion 01	
Indicateurs de suivi			
Indicateurs quantitatifs		Indicateurs qualitatifs	
Nombre d'actions collectives organisées au profit des bénéficiaires du RSA Nombre de situations complexes étudiées /et résolues		Mise en place d'actions collectives Canaux de communication utilisés Déblocage de situations complexes Amélioration de la fluidité des parcours proposés aux publics Retour à l'emploi des publics	

Action 12 - Mettre en place les outils de suivi, d'analyse et d'évaluation nécessaire au bon pilotage du Plan insertion 01

Enjeux et objectifs

- ✓ Bénéficier d'une vision consolidée de ce qui est mis en œuvre dans le cadre du **Plan insertion 01**
- ✓ Analyser les résultats des actions conduites et en tirer des enseignements au titre du pilotage
- ✓ Evaluer les effets et impacts tant sur les publics que sur les dynamiques territoriales

Modalités

- Disposer d'outils de suivi consolidés et contextualisés (mise en perspective avec les réalités socio-économiques et les ressources disponibles à l'échelle départementale et de chaque territoire infra ; adaptation au contexte global, tant en matière d'emploi et du travail mais aussi aux conditions de vie des publics accompagnés) ;
- Proposer des angles d'analyse territoriaux et thématiques (champs ou domaines d'action) ;
- Réinterroger la programmation opérationnelle à l'aune des analyses produites.

Référents

Département

Partenaires

Ensemble des partenaires engagés dans le Plan insertion 01
Producteurs de données (INSEE, Pôle Emploi, DREETS...)

Indicateurs de suivi

Indicateurs quantitatifs

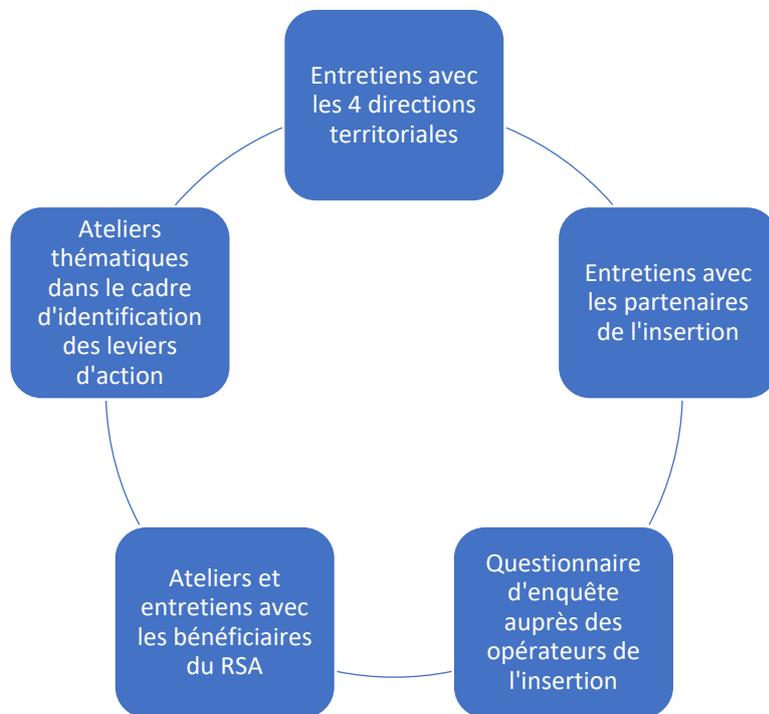
Nombre de focus thématiques réalisés

Indicateurs qualitatifs

Une bonne programmation adaptée aux besoins des publics et aux ressources disponibles
Mise en place d'outils de pilotage
Mise en place de questionnaires pour les bénéficiaires du RSA

Le processus d'élaboration du Plan Insertion 01 2023 – 2028

Le **Plan insertion 01** est le fruit de l'association et la participation des acteurs parties-prenantes des politiques d'insertion et d'emploi, à la définition des besoins en matière d'insertion et d'accompagnement et aux leviers d'action à mobiliser ensemble. Une large concertation a été engagée entre juin et décembre 2022.



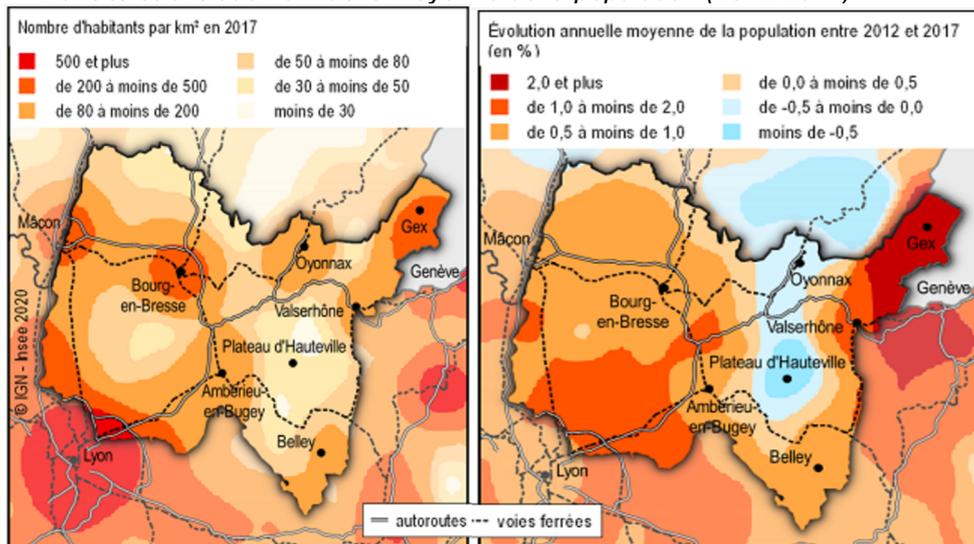
Le contexte socio-économique

Une économie aindinoise dynamique, dotée d'un positionnement géographique favorable, mais qui a été affectée par la crise sanitaire

Un positionnement géographique à proximité de grands pôles attractifs en matière d'emplois

La présence des grandes métropoles que sont Lyon et Genève autour du département fait de l'Ain un territoire particulièrement attractif pour les actifs. Ainsi, sa population n'a cessé de croître ces dix dernières années, passant de 619 497 habitants en 2013 à 652 432 en 2019, et plus spécifiquement autour des zones d'emploi lyonnaise et genevoise.

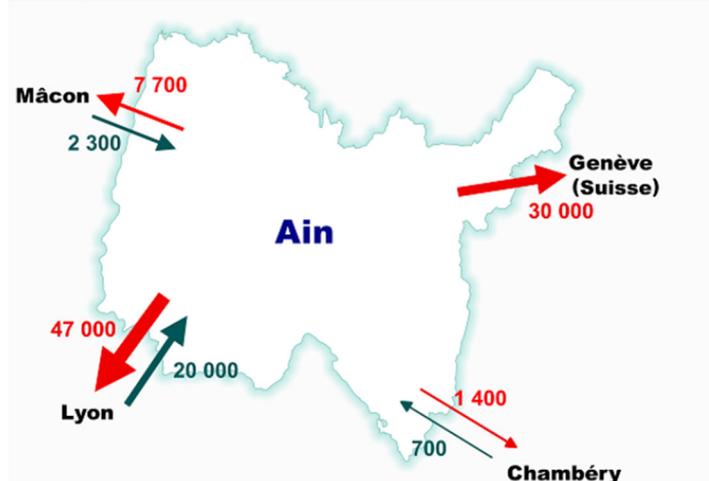
Densité et évolution annuelle moyenne de la population (2012-2017)



Source : Insee, RP 2012 et 2017

La présence de ces grands pôles à l'extérieur du département entraîne ainsi des déplacements interterritoriaux importants : un Aindinois sur trois travaille hors du département. Cela représente au total 97 000 personnes, soit 35% de la population active occupée. Parmi ces derniers : 47 000 vont travailler dans le pôle de Lyon et 30 000 vers la Suisse. Les principaux concernés sont les cadres et les professions intellectuelles supérieures (39 % d'entre eux travaillent hors de l'Ain). A l'inverse, 35 000 personnes viennent travailler au sein du département aindinois (dont 20 000 venant de Lyon).

Principaux flux quotidiens de navetteurs entrants et sortants dans l'Ain en 2016



Source : Insee, RP 2016

Une économie départementale portée par les secteurs du commerce et des transports, avec une surreprésentation du secteur de l'industrie et de la construction

Les secteurs du commerce et des transports sont les plus fortement implantés sur le territoire départemental. En 2019, ils représentaient 41 % des emplois, soit une part croissante dans le temps (+2 points par rapport à 2008).

L'économie aindinoise reste pour autant marquée par certaines spécificités :

- Sa forte identité industrielle. Si le secteur pèse de moins en moins dans l'économie locale², l'Ain reste le premier département industriel de France. Le secteur de l'industrie compte effectivement pour 21 % des emplois du département contre 12 % en France métropolitaine³.
- Une surreprésentation du secteur de la construction : fin 2020, le nombre d'établissements du secteur implantés sur le territoire était de 14,4 %, soit près de 2 points de plus que celui de la région Auvergne-Rhône-Alpes (12,2 %). Il compte également pour 8 % des emplois aindinois, une proportion stable sur cette dernière décennie.

Ces secteurs sont par ailleurs parmi les plus fréquemment représentés au sein des bassins d'emploi.

Emploi salarié par secteur à l'échelle des bassins d'emploi en 2016

Ambérieu	Belley	Bourg-en-Bresse
<ol style="list-style-type: none"> 1. Industrie manufacturière ; 2. Commerce ; réparation automobile et motocycles ; 3. Activités de services administratifs ; 4. Transports. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Industrie manufacturière 2. Santé humaine et action sociale 3. Commerce/réparation auto et motocycles 4. Construction 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Administration publique 2. Industrie manufacturière 3. Santé humaine et action sociale 4. Commerce ; réparation auto et motocycles
Oyonnax	Pays de Gex	Trévoux
<ol style="list-style-type: none"> 1. Industrie manufacturière ; 2. Commerce/réparation automobiles et motocycles ; 3. Activités de services administratifs ; 4. Construction. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Commerce/réparation automobiles et motocycles 2. Administration publique 3. Construction 4. Hébergement et restauration 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Industrie manufacturière 2. Commerce/réparation automobiles 3. Construction 4. Santé humaine et action sociale

Source : Pôle emploi

² L'industrie est en net recul ces dernières années : la part que le secteur représente parmi les emplois a diminué de 3 points entre 2008 et 2019, passant de 24 à 21 % (Insee).

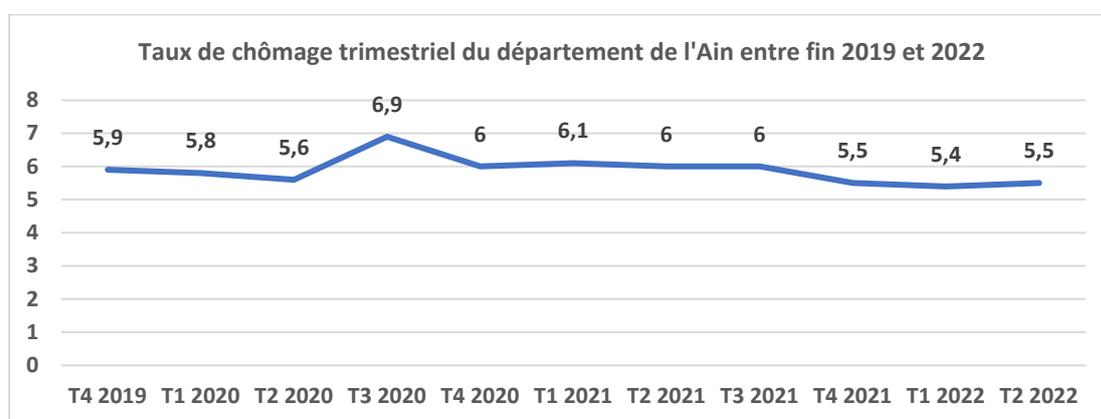
³ A. Lécroart et B. Roy, L'Ain, une forte croissance sous la double influence de Lyon et de Genève, 2020, INSEE. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4499203#graphique-figure5>

Etat des lieux de la situation de l'emploi aujourd'hui : la reprise d'un dynamisme économique

Une économie qui a été bouleversée par la crise sanitaire mais qui a su rebondir ensuite

Les mesures de confinement, qui sont intervenues dès mars 2020 pour éviter la propagation du COVID-19, ont affecté le dynamisme économique du département. Cela s'est traduit par :

- Une baisse significative de l'activité économique : en mai 2020, soit près d'un mois après la mise en œuvre de mesures de confinement, l'activité économique a diminué de 34 % par rapport à une situation normale dans le département. Les secteurs de l'industrie et de la construction sont ceux qui ont le plus contribué à cette baisse (de 10 et 6 points respectivement sur les 34 %) ⁴.
- Une augmentation du taux de chômage de 1,3 points entre le T2 et T3 2020, passant de 5,6 % à 6,9 % ⁵. Cette hausse s'est néanmoins rapidement résorbée au cours de la crise sanitaire (un taux de chômage de 6 % au T4 2020) et le taux de chômage en 2022 était inférieur à celui observé fin 2019.



Source : Taux de chômage localisé par département – Ain, Insee

Un taux de chômage en baisse et plus faible qu'à l'échelle régionale

Définitions

Catégories des demandeurs d'emploi (DE) :

A : DE sans emploi

B : DE ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78h ou moins au cours du mois)

C : DE ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78h au cours du mois)

Depuis 2016, le taux de chômage du territoire n'a cessé de baisser. Ainsi, l'Ain observe un taux de chômage plus faible que la région Auvergne-Rhône-Alpes (-1 point au T2 2022), tout en suivant la tendance régionale : après une légère augmentation du taux de chômage entre 2014 et 2016, le taux de chômage a diminué graduellement jusqu'à atteindre 5,5% au T2 2022.

Dans l'Ain, le profil des demandeurs d'emploi est similaire à celui de la région : les catégories ABC dominent parmi les demandeurs d'emploi toutes catégories (87 %) - Source : Observatoire régional de Pôle Emploi AURA – juin 2022.

De fortes tensions de recrutement sur le département

A l'échelle du département, près de 70% des projets de recrutement observent des difficultés : les bassins d'emploi Pays de Gex et Belley sont particulièrement concernés avec respectivement 67,6 % et 67,4 % de difficultés de recrutement.

Parmi les métiers les plus porteurs au sein du département :

- Serveurs de cafés,

⁴ Depil, S. ; Impacts économiques de la crise sanitaire en Auvergne-Rhône-Alpes, 07/05/2020, INSEE.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4488674#graphique-figure2>

⁵Taux de chômage localisé par département, 30/09/2022 INSEE.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001515866#Graphique>

- Ouvriers non qualifiés de l'emballage,
- Aides-soignants...

Pôle emploi, 2022	Bassins d'emploi						Ain
	Bourg en Bresse	Ambérieu	Pays de Gex	Trévoux	Oyonnax	Belley	Total
Projets de recrutement	5 990	4 530	2 560	2 280	2 050	1 320	18 730
Difficultés à recruter	66,3 %	59,2 %	67,6 %	66,7 %	64,9 %	67,4 %	64,7 %
Métiers les plus porteurs	Aides à domicile et aides ménagères, employés des services divers...	Ouvriers non-qualifiés de l'emballage, employés de libre service	Serveurs de cafés restaurant, employés de libre service...	Serveurs de cafés restaurants, cuisiniers...	Professionnels de l'animation, ouvriers non qualifiés industries chimiques...	Aides-soignants, viticulteurs...	Serveurs de cafés, ouvriers non qualifiés de l'emballage, aides-soignants...

Source : Pôle emploi, Enquête BMO 2022

...Et une hausse des recrutements, avec une part d'emplois durables plus importante qu'au niveau régional⁶

A l'instar des tendances régionales, les recrutements ont fortement augmenté entre 2021 et 2022, (+17,9% entre juin 2021 et juin 2022). De même, les offres d'emploi suivent cette même tendance avec +38,8% d'évolution annuelle (juin 2022). Les recrutements se font à la faveur du secteur des services et de l'emploi durable : les services captent plus de la moitié des recrutements (58 %). Le CDI compte également pour plus de la moitié des contrats signés (54 %), avec l'augmentation la plus importante sur cette dernière année (+27,3 %).

Pour les offres d'emploi, le secteur de l'industrie poste davantage d'offres d'emploi mais qui semble moins recruter que d'autres secteurs (19 % des offres d'emploi, contre 15 % des recrutements).

Pour autant, des difficultés socio-économiques persistent sur le département

Un taux de chômage résiduel qui touche plus durement certains profils

Bien que le chômage touche surtout les 26-49 ans, les **seniors et jeunes** restent concernés. Les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus représentent une part plus importante qu'en région AURA (respectivement 28 % contre 27 % en juin 2022). Quant aux jeunes, ils sont surreprésentés par rapport à la population qu'ils représentent dans la population active (un taux de chômage de 14,7 % chez les 15-24 ans en 2021, alors qu'ils comptaient pour 10 % de la population active en 2019).

Les **femmes** sont surreprésentées dans la demande d'emploi : elles représentent 48 % de la population active (2019) et 54 % des demandeurs d'emploi catégories A, B, C (juin 2022).

Si les **infra-bacs** sont les plus touchés par le chômage (49 %), les personnes détenant un baccalauréat et/ou diplômes de l'enseignement supérieur sont plus susceptibles d'y tomber. Ces dernières représentent 47 % de la population non-scolarisée (2019) mais 51 % de la demande d'emploi catégories A, B, C (juin 2022).

Les **employés**, notamment les employés qualifiés, sont largement surreprésentés. Alors qu'ils comptent pour 26,5 % de la population active (2019), ils constituent plus de 60 % des demandeurs d'emploi catégories A, B, C (juin 2022). A contrario, les ouvriers sont largement sous-représentés : ils représentent 24,5 % de la population active (2019) mais seulement pour 19 % des demandeurs d'emploi catégories A, B, C (juin 2022).

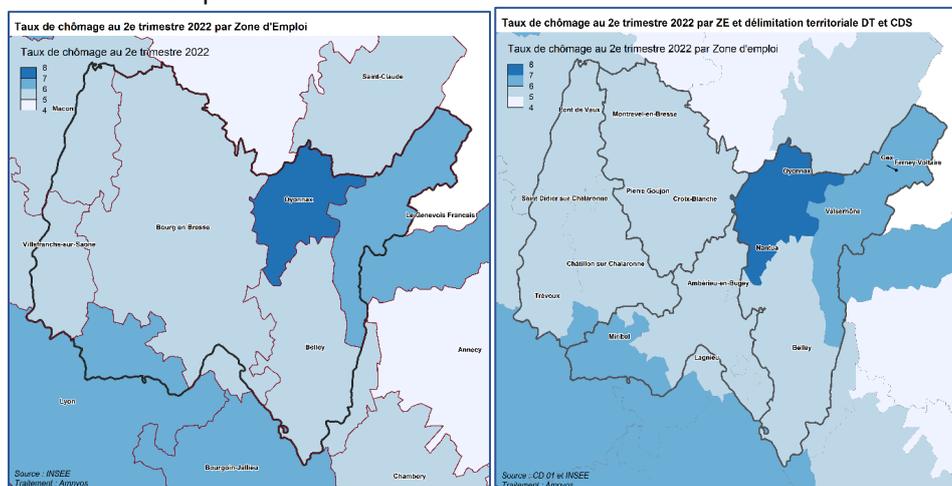
Les **habitants des quartiers de la politique de la ville (QPV)** sont moins en situation d'emploi. Alors que le département de l'Ain observait en 2018 un taux d'emploi des 15-64 ans de 70,3 %, pour près de 70 % des 9 QPV de l'Ain, ce taux est en dessous de 50 % (entre 42 et 48 % en 2018 selon l'INSEE).

Source : Insee ; Observatoire régional de Pôle emploi AURA

⁶ Source : Observatoire régional de Pôle Emploi AURA

Par ailleurs, si le taux de chômage reste relativement faible, celui-ci est paradoxalement légèrement plus élevé pour les habitants proches des métropoles de Lyon et Genève : alors que le taux de chômage pour les zones d'emploi de Villefranche-sur-Saône, Mâcon et Bourg en Bresse est compris entre 5 et 6 %, celui des zones d'Oyonnax, du Genevois français et de Lyon oscille entre 6 et 7 %.

Pour les zones du Genevois français et de Lyon, cela pourrait être en lien avec une plus forte (et croissante) concentration de la population sur une grande partie de ces territoires, et donc une plus forte concurrence autour de l'emploi.



Une part importante de demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)

Les DELD de catégorie A, B, C représentent près de la moitié des demandeurs d'emploi (44 %), et ce malgré une part en baisse de 12,8 % sur cette dernière année (2021-2022).

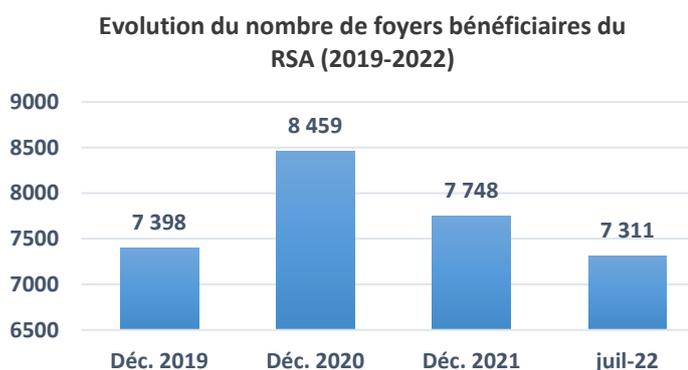
	Ancienneté des DE cat. A, B, C		Evolution annuelle	
	Juin 2022			
	Ain	AURA	Ain	AURA
Inscrits depuis moins d'un an	56 %	54 %	-3,6 %	-3,5 %
Inscrits depuis 1 an ou plus - DELD	44 %	46 %	-12,8 %	-15 %

Source : Observatoire régional de Pôle emploi AURA

Un volume de bénéficiaires du RSA qui a certes retrouvé son niveau d'avant crise sanitaire

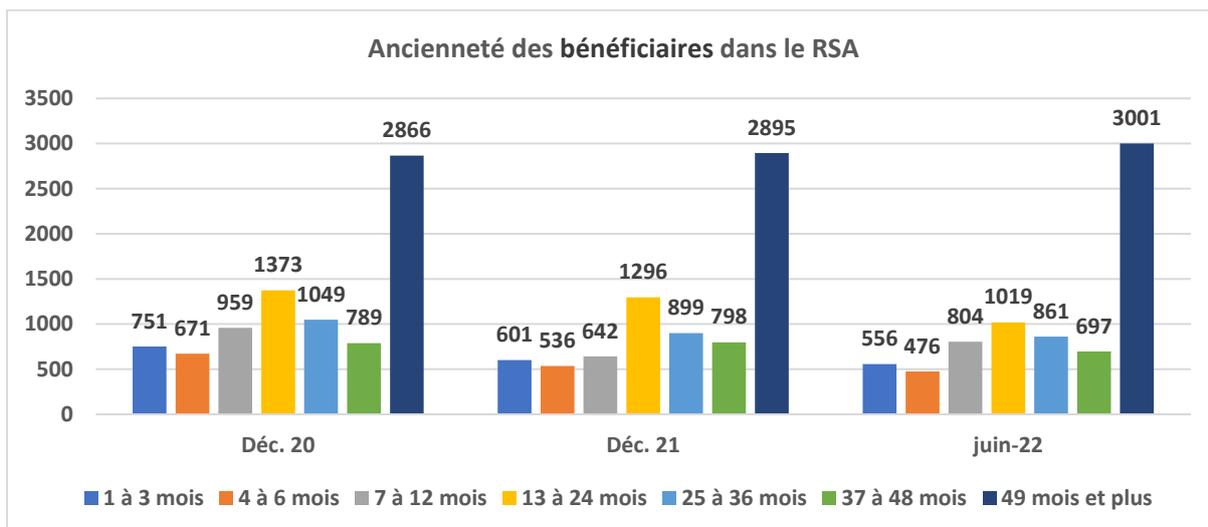
Effectivement, alors que les foyers bénéficiaires du RSA étaient 7 398 en décembre 2019, ils sont désormais 7 311 en juillet 2022.

Le volume de bénéficiaires du RSA est donc revenu à son niveau d'avant crise sanitaire, après avoir atteint un pic de 8 459 foyers en décembre 2020.



Source : CD01, tableaux de bord et RSA 2022

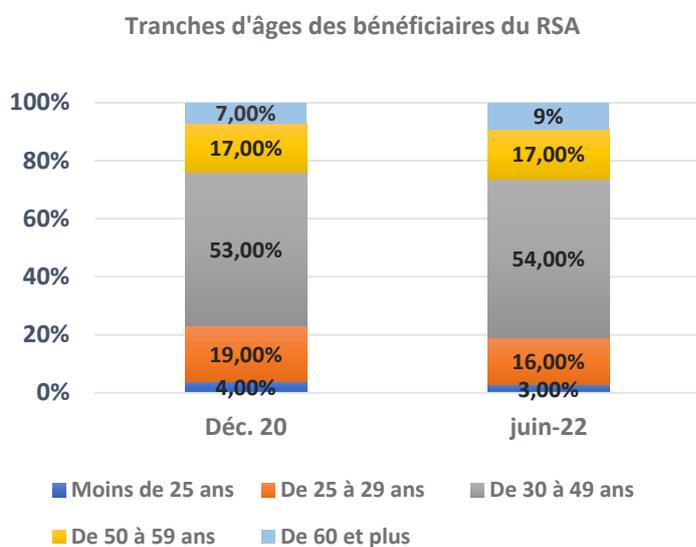
Néanmoins, une part importante de bénéficiaires du RSA sont présents dans le dispositif depuis plusieurs années. Ceux présents depuis 4 ans et plus représentent à eux seuls 40,5 % des bénéficiaires du RSA en juin 2022 ; une proportion qui est par ailleurs en forte hausse : +6,6 pts par rapport à décembre 2020.



Source : CD01, RSA 2022

Portrait des bénéficiaires du RSA dans l'Ain

Âge : les 30-49 ans sont les plus touchés par le RSA



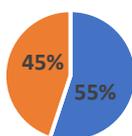
Source : CD01, RSA 2022

Les personnes âgées de 30 à 49 ans sont les plus concernées par le RSA. Les moins de 30 ans représentent quant à eux une proportion moindre qui baisse avec le temps (de 4 % en décembre 2020 à 3 % en juin 2022).

A l'inverse, les 60 ans et plus voient leur part augmenter : de 7 % en décembre 2020 à 9 % en juin 2022.

Sexe : les femmes sont davantage concernées par le RSA

Répartition des bénéficiaires du RSA par sexe (2019)



■ Femmes ■ Hommes

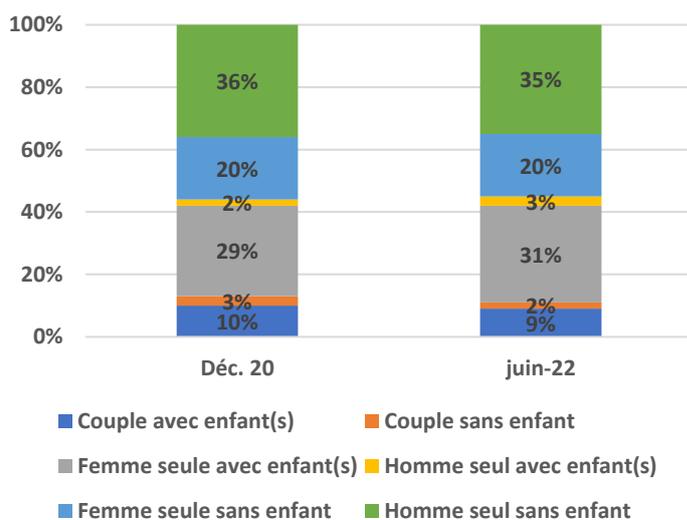
Les bénéficiaires du RSA sont essentiellement des femmes.

Elles représentent 55 % des bénéficiaires, contre 45 % pour les hommes.

Source : CD01, progression chiffres RSA 2014-2019

La composition familiale : une répartition par composition familiale qui évolue peu, avec une majorité d'hommes seuls sans enfant et de femmes cheffes de familles monoparentales

Répartition des bénéficiaires du RSA selon la composition familiale



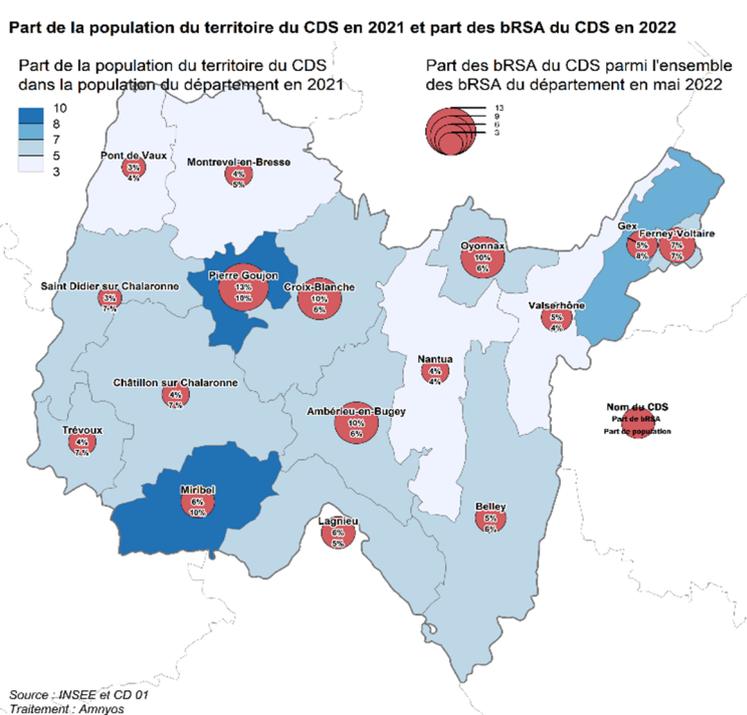
Les hommes seuls sans enfant sont plus souvent bénéficiaires du RSA : ils en représentent plus d'1/3,

bien que la tendance soit à la baisse -1 pt entre décembre 2020 et juin 2022.

Les femmes seules avec enfant(s) représentent également un poids important : environ 30 %, avec une proportion à la hausse (+2 pts entre décembre 2020 et juin 2022).

Source : CD01, RSA 2022

Territoires les plus concernés : le bassin d'emploi du Grand Bourg avec les centres départementaux de la solidarité Pierre Goujon et Croix Blanche, ainsi que les bassins d'Oyonnax et d'Ambérieu-en-Bugey



Malgré une répartition démographique égale à celle de Miribel, **Pierre Goujon** est le CDS où la **concentration de bénéficiaires du RSA est la plus forte (13 %)**, suivi de près par la Croix Blanche, Oyonnax et Ambérieu-en-Bugey (10 %).

L'existence d'autres situations de précarité à l'échelle infra-territoriale

Des situations de pauvreté, plus fréquentes sur le territoire d'Oyonnax et au sein des quartiers de la politique de la ville.

Alors qu'en 2019 l'Ain détenait un taux de pauvreté de 10,7 %, la zone d'emploi d'Oyonnax affichait un taux de 18 %. Ce territoire, à spécificité industrielle importante, se caractérise notamment par des revenus et des niveaux de qualification plus faibles qu'à l'échelle départementale, ainsi que par un taux de chômage plus élevé.

Par ailleurs, à même date, tous les QPV du département atteignent un taux de pauvreté supérieur à 50 %. 55 % des QPV ont un taux de pauvreté au-dessus de 60 % (Insee, 2018).

Des difficultés d'accès aux services dans les zones rurales

Avec une moitié de son territoire en milieu rural, l'Ain est considéré comme un territoire « essentiellement rural » par l'Insee. Ainsi, ses habitants peuvent observer des difficultés d'accès aux services de la vie courante, y compris, pour ceux les moins outillés, à l'emploi.

AIN⁰¹
le Département